

CHUTES D'UNE HAUTEUR : ÉVITEZ LES CHUTES ! TOOLBOX TALK

QUEL EST LE RISQUE ?

Les plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) constituent un moyen d'accès sûr et efficace pour effectuer des travaux temporaires en hauteur. Il est important de se rappeler que la sécurité d'une PEMP dépend de la personne qui l'utilise. Si cet équipement est utilisé de manière incorrecte, non sécuritaire ou par des personnes inexpérimentées, des accidents et des décès sont plus susceptibles de se produire.

Ce Toolbox Talk présente quelques mesures de sécurité qui peuvent réduire le risque de chute de la plateforme.

LES DONNÉES SUR LES ACCIDENTS DE L'IPAF INDIQUENT QUE LES TYPES LES PLUS COURANTS DE CHUTES DE LA PLATEFORME SONT LES SUIVANTS :

- Ne pas porter de harnais de sécurité et ne pas attacher de longe dans les PEMP à flèche ;
- trop se pencher ;
- utiliser les garde-corps ou les appuie-pieds pour gagner en portée ;
- le fait que la PEMP soit heurtée par un objet ou un véhicule et que l'opérateur et les occupants soient éjectés de la plateforme ;
- défaillance technique ou mécanique ;
- les incidents liés à une infraction ou à un comportement.

QUE PUIS-JE FAIRE POUR MINIMISER LE RISQUE DE CHUTE ?

Planifier soigneusement – Le choix de la machine est essentiel. Dans la mesure du possible, effectuez une étude professionnelle du site pour vous assurer que vous avez la bonne machine pour la tâche. Cette étude comprendra la hauteur de travail de la machine et la portée requise, le poids et la taille de la machine et sa proximité avec d'autres équipements et structures.

Connaître sa machine – Les opérateurs doivent être formés à la catégorie de la machine et se familiariser avec le modèle spécifique qu'ils utilisent.

Une bonne connaissance de la machine peut potentiellement réduire le risque de chute de la plateforme. La familiarisation portera sur les points d'ancrage, l'entrée et la sortie de la plateforme, la charge maximale d'utilisation, la

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

Ce Toolbox Talk s'applique à toute personne impliquée dans l'utilisation d'une plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP) :

- Les entreprises de location de matériel
- Les utilisateurs/locataires de PEMP
- Les opérateurs de PEMP

vitesse de vent maximale autorisée et d'autres domaines clés pour prévenir les chutes.

S'attacher ! – Si le port d'équipements de protection individuelle contre les chutes (PFPE) est indiqué, tous les occupants de la plateforme doivent attacher leurs longues au bon point d'ancrage. Veiller à ce que les occupants puissent se déplacer à l'intérieur de la plateforme pendant que leurs longues sont attachées, et ne pas déplacer la machine ou élever la plateforme tant que les longues de tous les occupants ne sont pas attachées.

Mettre en place et manœuvrer efficacement la machine/plateforme – Les opérateurs doivent s'assurer que les machines sont mises en place dans une zone sûre et qu'elles fonctionnent de manière sûre. Il est essentiel de connaître les caractéristiques opérationnelles de la machine. Vous devez tenir compte du déport arrière de la machine lorsque vous travaillez dans des zones confinées et de l'effet de rampe de la flèche et de l'entraînement lors du fonctionnement. Les opérateurs ne doivent jamais étendre la plateforme en dehors de l'enveloppe opérationnelle de la machine.

Le plus sûr pour vos pieds, c'est de rester sur la plateforme – Les garde-corps de la plateforme sont la principale méthode de prévention des chutes et définissent l'enveloppe opérationnelle de la machine utilisée. Dans des circonstances normales, vous ne devez jamais sortir de la plateforme lorsqu'elle se trouve en hauteur : ne déclipsez la longe/ne sortez qu'à la fin des travaux, lorsque la machine est abaissée au sol en toute sécurité. Si, dans un cas exceptionnel, il est nécessaire d'utiliser une PEMP pour accéder à une zone en hauteur ou pour y travailler, il faut procéder à une solide évaluation des risques démontrant clairement qu'il s'agit du moyen le plus sûr et le plus efficace d'accéder à un endroit particulier.

RAPPEL

**La sécurité commence avec vous !
Travaillez en sécurité et rentrez chez vous
en sécurité.**

RÉFÉRENCES UTILES

- Guide IPAF de sécurité de l'opérateur (disponible sur l'application ePAL www.ipaf.org/ePAL)
- Directives IPAF sur la protection contre les chutes de PEMP (H1) (disponibles sur www.ipaf.org/resources)
- Directives IPAF de familiarisation (F1) (disponibles sur www.ipaf.org/resources)
- Directives IPAF sur la sortie de la plateforme en hauteur (E2) (disponibles sur www.ipaf.org/resources)